



Déclaration de la FSU au CHSCTA du 15/05/2020 sur le périmètre de Caen et de Rouen .

Madame la Rectrice.

Le ministre de l'éducation nationale a voulu, coûte que coûte, rouvrir les établissements scolaires.

Mais peut-on parler de ré-ouverture quand celle-ci s'effectue sur la base du volontariat en éloignant de fait une grande partie des élèves de leurs salles de classe ce qui contrevient aux objectifs de notre système scolaire. La base du « volontariat » des familles est une manœuvre démagogique qui dans le même temps dédouane l'institution de ses responsabilités en les reportant sur les individus.

On voit là l'occasion de dessiner le modèle d'école porté par le gouvernement et que la FSU récuse : éclatement du groupe classe et des équipes pédagogiques, élèves pris en charge à distance et en présentiel par des enseignant-es interchangeables, développement de l'instruction à la maison pour les familles, apprentissages centrés sur les « compétences » et les « fondamentaux », irruption des entreprises privées, creusement des inégalités d'accès aux équipements et outils numériques, intervention de partenaires extérieurs pour de l'enseignement...

Par ailleurs comment les personnels peuvent-ils sereinement envisager cette reprise alors que les textes encadrant le déconfinement évoluent chaque jour sans que ces derniers en soit informés, les plaçant ainsi en danger quant à leurs obligations réglementaires. Ainsi le mardi 12 mai vous avez laissé l'ensemble des personnels du premier degré se rendre dans leurs écoles sans qu'ils soient informés de l'obligation pour eux de porter des masques.

La FSU avait demandé le test des personnels et des élèves avant toute ré-ouverture. Alors qu'une majorité de pays ont testé leurs enseignants, la réponse du ministre à l'assemblée nationale le 6 mai fut cinglante "il n'y a pas pénurie de tests mais il ne faut pas les gâcher". Répondant à une question sur la prévention et le suivi médical, il indiquait « la médecine de prévention n'est pas un point fort de l'Éducation nationale ».

La prévention des risques et la santé des personnels ne sont pas une priorité ministérielle. Ainsi le Code de la santé publique prévoit que l'infirmière ne peut compromettre la qualité des soins ou la sécurité des personnes prises en charge. Pourtant ils et elles seront amenés à prendre en charge des élèves et/ou des adultes avec des symptômes et ont besoin de matériel spécifiques: FFP2, surblouse, charlottes, lunettes, gants. Car pendant les soins, la distanciation est impossible.

Lors du dernier CHSCTA, vos cadres ont répondu à notre question sur le rôle des DUER d'une façon qui ne peut satisfaire la FSU. Le DUER « Bout de papier », dont la nécessaire mise à jour face aux risques COVID 19 a été minorés ainsi que l'évaluation des risques à posteriori d'une ré-ouverture n'est pas en adéquation avec la valeur réglementaire que lui confère le code du travail.

Il en va de même de la gestion du registre RSST Dématérialisé sur le périmètre Rouennais où 75 % des fiches sont restés sans suivi.

Ainsi la FSU vous demande, madame la Rectrice, de clarifier votre position sur le DUER et le Registre Santé Sécurité au Travail et de prendre toutes les mesures pour faire respecter la réglementation en la matière sur la base du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 et du décret 82 453 du 28 Mai 1982.

Les conditions de reprise et la difficulté d'application du protocole sanitaire national sont source d'inquiétude. Nous vous interrogerons lors de ce CHSCTA sur les nombreux points encore flous à la lecture de ce protocole.

Le port du masque devrait être rendu obligatoire pour toutes et tous au collège et au lycée la FSU revendique la gratuité des masques, c'est une question de santé publique.

Désormais il l'est pour les personnels encore faudra-t-il s'assurer que les écoles et les établissements en soient pourvus en nombre suffisant.

Dans le premier degré, les directeurs d'écoles subissent des pressions inacceptables et les DASEN leur renvoi la responsabilité de la réouverture des écoles alors qu'ils ne sont pas des responsables hiérarchiques. Le ministre trouve dans cette situation une occasion de faire passer sa petite musique sur l'évolution du statut de directeurs ; pour la FSU c'est inadmissible. IEN et DASEN doivent prendre leur responsabilité et ne pas tenter de la déléguer aux directeurs d'écoles.

La mise en œuvre de la réouverture des écoles a demandé un énorme travail aux équipes qui se sont efforcées à la fois de répondre aux exigences nécessaires du protocole sanitaire tout en ayant le souci d'organiser les conditions du meilleur enseignement possible pour leurs élèves en présentiel et en distanciel. Et pourtant des IEN ont remis en cause des organisations pourtant validées par les collectivités territoriales en responsabilité. Nous avons pourtant entendu lors du CHSCTA précédent ue sur ces questions d'organisation cela ne pouvait être décidé d'en haut.

L'école telle qu'elle a repris n'est pas l'école. Notamment dans les classes de maternelles demander à des enfants de 3 ans de rester six heures assis à une table sans rien toucher et les faire rester à un mètre de leurs camarades n'est pas admissible. Demander cela c'est demander aux enseignants d'être maltraitants envers les élèves. Les conséquences néfastes sur la santé des personnels d'une maltraitance envers les usagers forcée et/ou organisée de part des conditions de travail inadaptées sont bien connues dans le monde hospitalier. Il ne faudrait pas qu'elles surviennent dans le monde éducatif.

Nous sommes mi-mai et la rentrée de septembre se prépare déjà. Qu'allez-vous mettre en place comme scénario sur l'académie ? Allez-vous y associez les représentant.es des personnels ?

Par ailleurs la situation des mineurs isolés ne peut être ignorée et à ce jour vous n'avez toujours pas répondu à notre courrier.

La priorité de la FSU, madame la Rectrice est d'abord la santé des élèves et des personnels. L'ouverture des écoles et des EPLE doit être conditionnée à des garanties indispensables. La FSU demande au président de la République et à son gouvernement de renoncer à l'imposer, elle s'opposera à toutes tentatives de pression sur les personnels dont nous sommes malheureusement chaque jour les témoins.

Il ne serait pas admissible que cette réouverture précipitée des établissements scolaires soit l'occasion d'expérimentations exposant la santé des usagers et des personnels, dont vous avez la responsabilité madame la rectrice, en vue de préparer la rentrée de septembre. Le nombre de fiches RSST écrites suite à la réouverture des écoles dans le premier degré doit plus que vous

alerter alors que se profile la réouverture des collèges.

Pour la FSU cette situation est inacceptable. Faudra-t-il attendre qu'un évènement dramatique comme celui que nous avons connu avec Madame Christine renon se reproduise pour qu'il y ait une réaction de l'institution ?